



35^{ème} INTERNATIONAL REZÉ FOOTBALL

TOURNOI QUALIFICATIF U17 01 NOVEMBRE 2018

REGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 EQUIPES PARTICIPANTES

La 35^{ème} édition du tournoi International Rezé Football qui sera disputé les 07, 08 et 09 juin 2019 est ouverte à 2 équipes de Loire-Atlantique sélectionnées à l'issue d'un tournoi préliminaire organisé le jeudi 01 novembre 2018.

Ce tournoi qualificatif préliminaire réunit 10 équipes, invitées par le Comité d'Organisation.

ARTICLE 2 OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES

Les équipes participantes s'engagent, en cas de qualification au tournoi International Rezé Football 2019 selon les critères définis à l'article 7.4, à ***assurer l'accueil et l'hébergement en famille d'une équipe française ou étrangère participant au tournoi international prévu pendant le week-end de la Pentecôte.***

ARTICLE 3 JOUEURS ET DIRIGEANTS AUTORISES

Chaque club peut faire participer un maximum de 16 joueurs nés en 2002 (U17) et 2003 (U16), tous licenciés à la F.F.F. Il peut être utilisé au plus 3 joueurs nés en 2004, catégorie U15, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements de la F.F.F concernant le surclassement en catégorie directement supérieure.

Un club engagé ne peut comporter des joueurs appartenant à un autre club.

Toutes les personnes inscrites sur la feuille de composition d'équipes, joueurs et dirigeants doivent posséder une licence en règle F.F.F 2018/2019.

Chaque équipe renseigne une fiche d'engagement selon le modèle annexé au présent règlement, et précisant le nom/prénom et numéro de licence des joueurs et dirigeants. Pour les joueurs, sont précisés le numéro de maillot qu'ils conservent pour la durée du tournoi, et leur date de naissance. La fiche d'engagement est transmise au Comité d'Organisation, au plus tard, lors de l'arrivée au stade.

Un contrôle des licences pourra être effectué en début de tournoi (via l'application « Foot Compagnon »)

Lors d'une même rencontre, il ne peut y avoir plus de 5 remplacements, un joueur remplacé devenant joueur remplaçant.

ARTICLE 4 **ARBITRAGE**

Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels affiliés à la Fédération Française de Football.

ARTICLE 5 **MAILLOTS ET MATERIELS**

Chaque équipe doit être munie de **2 jeux de maillots** de couleurs différentes et opérationnels. L'équipe nommée en second dans le programme des rencontres changera de maillots si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des 2 équipes.

Pour différencier les remplaçants, chaque équipe doit être munie aussi de **chasubles de couleurs différentes** de leurs couleurs de maillots.

Le comité d'organisation fournit aux arbitres et délégués de terrain les ballons de match (3 par terrain) mais en aucun cas les ballons d'échauffement des équipes

Chaque équipe doit se doter d'une trousse à pharmacie afin de pallier aux premiers soins superficiels.

ARTICLE 6 **SANCTIONS**

Tout joueur recevant un carton blanc au cours d'une rencontre, sera exclu temporairement pour une durée de 5 mn sans qu'il puisse être remplacé pendant ce temps.

Ne pourra en aucun cas participer à la rencontre suivante :

- Tout joueur ayant reçu 2 avertissements (carton jaune) au cours du Tournoi.
- Tout joueur exclu sur carton rouge au cours d'une rencontre.
- Tout dirigeant refoulé par l'arbitre pour propos ou conduite inconvenante au

cours d'une rencontre

La Commission Sportive du Tournoi se réserve le droit, en fonction de la gravité de la faute, de suspendre le joueur plusieurs rencontres, voir, d'interdire à ce joueur de participer à la suite du Tournoi.

Toute équipe se déclarant forfait pour une rencontre du tournoi aura match perdu sur le score de 3 - 0.

ARTICLE 7 **MODALITES SPORTIVES**

- **Article 7.1 : Répartition des équipes et formule de jeu**

Les 10 équipes sont réparties en 2 groupes (« poules ») de 5 équipes, par le Comité d'Organisation qui procède à un tirage au sort préalable au tournoi.

Le comité d'organisation communique aux clubs invités la composition des groupes au plus tard le 25 octobre 2018.

Les équipes se rencontrent suivant la formule « championnat » à l'intérieur de chaque groupe.

Les 2 finales qui regroupent les équipes classées première et deuxième de chaque groupe se jouent selon les modalités précisées à l'article 7.5

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} se rencontrent en matchs de classement.

- **Article 7.2 : Durée des rencontres**

Les matchs de poule se déroulent en 2 périodes de 10 minutes.

Les matchs de classement se déroulent en 2 périodes de 15 minutes.

Les finales A et B se déroulent en 2 périodes de 20 minutes avec 5 minutes de repos entre les 2 périodes de jeu. Le temps additionnel est laissé à la discrétion de l'arbitre.

- **Article 7.3 : Attribution des points**

A l'issue de chaque match, les équipes reçoivent l'attribution de points comme suit :

Match gagné = 4pts.

Match nul avec buts = 2pts.

Match nul sans but = 1pt.

Match perdu = 0pt

Ce pointage est complété en outre d'un décompte des buts encaissés, buts marqués, sanctions (cartons blancs, jaunes et rouges) reçus par chaque équipe.

• **Article 7.4 : Classement des équipes**

Dans chaque poule, un classement est établi à l'issue du dernier match de qualification, selon les critères suivants

- cumul des points de chacun des matchs
- en cas d'égalité, et dans l'ordre ci-dessous :

1 - Goal-average particulier (si égalité entre 2 équipes)

2 - Goal-average général

3 - Fair-play

4 - Meilleure attaque

5 - Coups de pied au but : ils seront exécutés selon les prescriptions réglementaires définies dans la circulaire 14.06 de la F.F.F

• **Article 7.5 : Modalités des finales qualificatives au tournoi international**

Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque groupe selon les critères précisés à l'article 7.4, se rencontrent en 2 finales organisées comme suit :

Finale A : 1^{er} groupe A contre 2^{ème} groupe B

Finale B : 1^{er} groupe B contre 2^{ème} groupe A

En cas de match nul, le vainqueur de chacun des matchs évoqués ci-avant est déterminé par l'épreuve des coups de pied au but, en application de l'article 7.4 rubrique 5

Les dispositions des articles 6 et 7 relatives au planning du tournoi sont synthétisées dans le tableau annexé au présent règlement.

ARTICLE 8 Equipes qualifiées pour le tournoi « International Rezé Football 2019 »

Le vainqueur de la finale A et le vainqueur de la finale B sont invités à participer à l'édition 2019 du tournoi « International Rezé Football », **sous réserve** du respect des engagements portant sur l'hébergement en famille, tels que précisés à l'article 2 du présent règlement.

ARTICLE 9 Litiges et Modifications

Le Comité d'Organisation sera seul juge en cas de litiges et sa décision sera sans appel.

Les clubs participants sont sensés, avoir pris connaissance du présent règlement au moment de leur engagement définitif et l'accepter.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier si besoin, le présent règlement en fonction d'aléas de dernier moment.

ARTICLE 10 Responsabilités diverses

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, vols, pertes ou tous autres incidents pouvant survenir au cours du Tournoi qui ne seraient pas de son fait.

ARTICLE 11 Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement dont un exemplaire sera signé du responsable du club participant et sera remis au Comité d'Organisation avant le début du Tournoi

Lu et approuvé

Le : / /

Pour le Club de :

Nom et qualité du signataire :

.....

Ce document, daté et signé en page 3 et complété en page 4, sera remis aux organisateurs (podium) avant le début du tournoi.

FEUILLE D'ENGAGEMENT

EQUIPE :

Couleur officielle des maillots :

Couleur 2^{ème} jeu de maillots :

No	NOM	PRENOM	N° LICENCE Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
Responsable			
Dirigeant			
Dirigeant			
Dirigeant			